

Aidez-nous, ô JÉSUS, à être fidèles à ces engagements Qu'ils soient notre consolation et notre force, et, en même temps, une source de bénédictions pour nos parents et pour nos maîtres.

O MARIE, notre bonne MÈRE, bénissez vos enfants ! Conservez la pureté de notre cœur, obtenez-nous de rester toujours fidèles à nos devoirs de chrétiens et à l'amour de votre divin Fils.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH, assistez-nous pendant la vie, protégez-nous à l'heure de la mort. Ainsi soit-il.

NOTES DIVERSES

Inscriptions sur le registre. — Le nom de baptême de chaque associé doit être inscrit sur le registre de l'Apostolat ainsi en est-il pour toute confrérie ou association.

Les Zélateurs et les Zélatrices sont donc priés de l'exiger aussi bien que le nom de famille, quand ils enrôlent un nouveau membre ; et ces noms doivent être écrits au long sans abréviation. Les initiales ne suffisent pas.

S'il s'agit d'une femme mariée, son nom de baptême doit être également inscrit. Soit *Marie Lecours*, mariée à *Joseph Lamarche*. Je ne mettrai point sur le registre : Madame Lamarche, mais j'écrirai : Madame Marie Lamarche, ou Madame Joseph Lamarche née Marie Lecours. Qu'on veuille bien prendre note de ces remarques et s'y conformer. Nous avons dû souvent renvoyer à quelques Secrétaires locaux des listes irrégulières par défaut de noms de baptême.

Envoi de noms au Bureau Central du Sacré-Cœur. -- Dans les centres réguliers de l'Apostolat munis d'un diplôme d'agrégation, c'est sur le registre local seul que les noms des nouveaux Associés doivent être inscrits. Ces noms ne doivent pas nous être envoyés, si ce n'est pour les faire inscrire